

## 10.0 Recommandations finales

Les recommandations élaborées par le comité directeur du projet *De la considération à l'intégration* visent à répondre aux problèmes cernés par les personnes formées en génie à l'étranger, les organismes d'aide aux immigrants, les organismes de réglementation du génie et les employeurs, ainsi qu'à atteindre l'objectif général consistant à aider les personnes formées en génie à l'étranger à s'intégrer à la main-d'œuvre du génie et à obtenir leur permis d'ingénieur en temps opportun.

Dans la présente section du rapport, les recommandations ont été regroupées selon leur centre d'intérêt général. Des notes explicatives ont été ajoutées afin de clarifier l'objectif de chacune des recommandations.

### Recherche

La profession reconnaît la nécessité de mieux comprendre les personnes formées en génie à l'étranger et le marché de l'emploi dans lequel elles immigreront. À cette fin, trois recommandations sont axées sur la recherche :

**i. Suivre les progrès de tous les requérants, y compris les personnes formées en génie à l'étranger, pendant la totalité du processus d'attribution de permis.** La compréhension de l'efficacité avec laquelle la PFGE chemine au sein du système d'attribution de permis permettra à la profession de cerner ce qui cause problème aux candidats et ce qui semble propre aux personnes formées en génie à l'étranger.

**ii. Effectuer des recherches en vue de déterminer les facteurs menant à un faible taux d'obtention de permis.** Dans la plupart des régions du Canada, très peu de personnes formées en génie à l'étranger font une demande de permis par rapport au nombre de personnes formées à l'étranger qui immigreront. La compréhension des motifs pour lesquels les personnes ne demandent pas de permis pourrait avoir des répercussions sur la profession et contribuer à expliquer la valeur perçue et réelle du permis d'ingénieur. Il est important d'étudier les personnes formées en génie à l'étranger et les diplômés du BCAPL afin que les problèmes qui

concernent les deux groupes puissent être cernés, ainsi que les problèmes propres aux personnes formées en génie à l'étranger.

**iii. Effectuer une étude de marché du travail du génie permettant également d'élaborer des modèles visant à fournir de l'information actuelle et continue sur le marché du travail, y compris la tenue à jour et la diffusion.** Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC, anciennement DRHC) a financé des études de marché du travail pour d'autres secteurs. Il définit ces études de marché comme « des analyses prospectives des besoins, des questions et des difficultés actuelles et futures en matière de perfectionnement des ressources humaines propres à un secteur ou à une profession donnée, comme l'offre et la demande de main-d'œuvre qualifiée, les répercussions de l'évolution de la technologie, la nécessité d'améliorer les compétences et la suffisance de la formation actuelle ». C'est ce type d'étude que le comité directeur recommande. Il prévoit aussi que l'étude du marché du travail supposera cette élaboration d'outils permettant à la profession d'accéder à une information à jour sur le marché du travail, une fois l'étude réalisée.

### Information, culture et langue

L'accès à des renseignements clairs et exacts, la compréhension des questions culturelles et la capacité de communiquer efficacement sont plusieurs questions clés pour les personnes formées en génie à l'étranger. La série de recommandations qui suit répond à ces questions :

**iv. Fournir de l'information exacte et cohérente sur la profession d'ingénieur, le processus d'attribution de permis, la situation d'emploi et les organismes d'aide aux personnes formées en génie à l'étranger, avant et après l'arrivée au Canada.** Ce genre d'information pourrait se trouver dans Internet, ou encore sur papier lorsque les circonstances s'y prêtent et l'imposent. Il est également important que le contenu de chacun des éléments d'information soit fourni par l'organisme le plus apte à le faire. Par exemple, l'information

sur le processus d'attribution de permis devrait provenir des organismes de réglementation, tandis que l'information sur l'emploi ou les langues proviendrait d'autres organismes. Pour fournir de l'information exacte, il faudrait être sincère avec les candidats qui ne pourront de toute évidence pas exercer la profession d'ingénieur au Canada et les diriger vers les associations représentant entre autres des techniciens, des technologues ou des architectes. Finalement, l'information – tant son contenu que sa prestation – doit être adaptée à la culture et respecter les antécédents des personnes formées en génie à l'étranger qui immigreront au Canada.

**v. Fournir une source unique de renseignements au sujet du génie dans Internet à l'intention des personnes formées en génie à l'étranger; offrir ces renseignements par le biais du portail « Se rendre au Canada », qui comporterait des liens vers les sites des membres constituants.** De nombreuses personnes formées en génie à l'étranger consultent Internet pour trouver de l'information sur le processus d'attribution de permis. Le fait d'être capable de les diriger vers un portail unique et crédible faciliterait grandement le processus de recherche d'information et contribuerait à démystifier le processus d'attribution de permis.

**vi. Établir et mettre en œuvre des relations efficaces entre les organismes d'aide aux immigrants et les organismes de réglementation afin d'améliorer les communications et les échanges d'information.** Dans certaines régions, la relation entre les organismes d'aide aux immigrants et les organismes de réglementation est bien établie et efficace, tandis que dans d'autres régions, cette relation n'existe tout simplement pas. Étant donné l'influence de ces organismes d'aide sur la vie des personnes formées en génie à l'étranger, il est essentiel de pouvoir compter sur l'information qui leur est fournie par ces organismes. Cette information est beaucoup plus susceptible d'être exacte lorsque l'organisme d'aide l'obtient auprès de l'organisme de réglementation. Il reviendrait à chacun des organismes de réglementation, de concert avec l'organisme d'aide, de déterminer la nature de la relation.

**vii. Offrir aux personnes formées en génie à l'étranger de l'information par le biais de l'organisme de réglementation d'une façon simple, opportune, personnalisée et facile d'accès.**

Tout au long du processus de l'étape II, les personnes formées en génie à l'étranger ont parlé de la difficulté qu'elles ont éprouvée à comprendre le rôle des organismes de réglementation et de leur incapacité de pouvoir tout simplement discuter avec quelqu'un. Même si la recommandation initiale conseillait aux organismes de réglementation d'offrir un point d'accès unique aux personnes formées en génie à l'étranger afin de les aider à se retrouver dans le processus d'attribution de permis, il est reconnu que cette solution n'est peut-être pas pratique pour tous les secteurs de compétence. Cette recommandation révisée met l'accent sur l'approche axée sur le service à la clientèle, de manière à ce que les personnes formées en génie à l'étranger se sentent bien servies par l'organisme de réglementation plutôt que de le percevoir comme un obstacle à leur capacité de trouver un emploi ou d'obtenir leur permis au Canada.

### **Attribution de permis**

Le processus d'attribution de permis est perçu comme inutilement difficile et fastidieux par bien des personnes formées en génie à l'étranger. La série de recommandations qui suit répond à ces préoccupations, tout en respectant des normes rigoureuses de manière à assurer la protection du public :

**viii. Élaborer et établir des normes linguistiques afin de veiller à ce que les personnes formées en génie à l'étranger maîtrisent suffisamment bien le français ou l'anglais pour pouvoir cheminer dans le processus d'attribution de permis.**

Cette recommandation reconnaît que les organismes de réglementation ne sont pas responsables de l'évaluation des connaissances linguistiques. Au lieu de cela, un projet entrepris dans le cadre de l'étape III consisterait à établir les exigences linguistiques à respecter pour pouvoir progresser dans le processus d'attribution de permis. Une fois ces exigences établies (elles peuvent différer pour les compétences orales, écrites et de lecture), il faut les transmettre clairement aux personnes formées

en génie à l'étranger, afin qu'elles puissent apporter aux organismes de réglementation des preuves qu'elles ont satisfait aux exigences.

**ix. Permettre aux personnes formées en génie à l'étranger d'effectuer l'examen sur l'exercice de la profession et de s'y préparer n'importe quand pendant le processus d'attribution de permis.** Le fait de permettre aux personnes formées en génie à l'étranger d'effectuer l'examen sur l'exercice de la profession à n'importe quel moment accroît la souplesse du processus d'attribution de permis. De plus, si elles peuvent se préparer à l'examen avant l'immigration, les personnes formées en génie à l'étranger pourront se familiariser davantage avec la façon canadienne de faire des affaires et de travailler en équipe.

**x. Mettre sur pied une base de données exactes et à jour de diplômes et d'établissements reconnus non accrédités par le BCAPI, qui sera utilisée uniformément dans tout le système d'attribution de permis.** Cette base de données prendra la forme d'un projet clé à l'étape III. Avec la collaboration des organismes de réglementation, les critères d'inclusion sur la liste seraient déterminés, et divers niveaux de diplômes seraient également probablement établis (de manière à faire la distinction entre les diplômes du BCAPI et de l'Accord de Washington et ceux des autres établissements). Il est également essentiel que la base de données, une fois établie, demeure à jour et soit utilisée de façon uniforme par tous les organismes de réglementation.

**xi. Étudier la faisabilité d'utiliser des systèmes de rechange pour évaluer les compétences professionnelles des requérants en vue de l'attribution d'un permis, en comparaison du système canadien actuel.** Bien qu'il ait été question d'adopter un système axé sur les compétences, il se peut également qu'il existe d'autres systèmes que la profession devrait examiner afin de déterminer si le processus actuel d'attribution de permis peut être simplifié sans compromettre la sécurité du public.

**xii. Déterminer et mettre en œuvre les éléments du processus d'attribution de permis qui peuvent être réglés avant l'immigration.** Bien que certains organismes de réglementation offrent déjà cette possibilité, ce n'est pas toujours le cas. La capacité d'amorcer une bonne partie du processus d'attribu-

tion de permis avant l'immigration simplifiera sans aucun doute le système, en plus de permettre aux personnes formées en génie à l'étranger de reconnaître ce que nécessite le processus avant d'immigrer et de gagner du temps une fois arrivées au Canada.

**xiii. Mettre en œuvre un mécanisme d'approbation provisoire au sein des organismes de réglementation, qui indiquera aux employeurs que le requérant a répondu à toutes les exigences d'attribution de permis, sauf l'année d'expérience canadienne (p. ex., l'attribution d'un permis provisoire).** Beaucoup de personnes formées en génie à l'étranger soutiennent que l'obtention d'un poste d'ingénieur est l'aspect le plus difficile du fait d'être un nouvel immigrant. Étant donné que de nombreux employeurs considèrent le permis d'ingénieur comme un sceau d'approbation, cette recommandation propose une étape intermédiaire qui permettrait aux personnes formées en génie à l'étranger de démontrer leur état de préparation à l'emploi tout en respectant le processus d'attribution de permis.

## Emploi

L'obtention d'un emploi une fois au Canada est la plus grande difficulté des personnes formées en génie à l'étranger et constitue leur principale source de préoccupation. Les recommandations qui suivent portent sur cette préoccupation.

**xiv. Créer un séminaire « Travailler au Canada » pour les personnes formées en génie à l'étranger.** Bien des personnes formées en génie à l'étranger qui ont réussi à trouver un emploi ou obtenu leur permis d'ingénieur ont mentionné que le fait d'apprendre à cheminer dans le milieu de travail canadien (sa culture et ses normes) figurait parmi leurs principales difficultés. Un séminaire « Travailler au Canada », élaboré en partenariat avec des organismes d'établissement et probablement offert par eux, pourrait contribuer à réduire cet écart culturel.

**xv. Promouvoir le concept favorisant la prestation de formation transculturelle aux bénévoles et au personnel des organismes d'attribution de permis, au CCI, aux personnes formées en génie à l'étranger et aux employeurs.** Il est important de noter que la compréhension transculturelle n'est pas à sens unique. Il est probable que le personnel et les bénévoles de l'organisme de réglementation, ainsi que d'autres personnes qui travaillent avec des personnes formées en génie à l'étranger, tireraient profit de la formation transculturelle pour pouvoir mieux comprendre la perspective des personnes formées en génie à l'étranger. C'est à l'étape III qu'on déterminerait qui élaborerait et qui offrirait cette formation, et quel serait le niveau de participation des organismes de réglementation.

**xvi. Effectuer une étude visant à déterminer les pratiques exemplaires dans le secteur de l'emploi pour intégrer les personnes formées en génie à l'étranger dans le milieu de travail (p. ex., les stages, le jumelage d'emplois et de travailleurs, les salons de l'emploi et les tableaux d'affichage des offres d'emploi).** Bien que les organismes de réglementation ne soient pas en mesure de créer des emplois pour les personnes formées en génie à l'étranger, ils peuvent animer une réunion de personnes formées en génie à l'étranger et d'employeurs. La forme d'animation appropriée ferait l'objet d'une étude, qui serait entreprise à l'étape III.

**xvii. Mettre sur pied un programme de mentorat pour les personnes formées en génie à l'étranger.** La question du mentorat a été soulevée souvent à l'étape II en tant qu'outil précieux pour les personnes formées en génie à l'étranger : quelqu'un qui les aiderait à comprendre le processus canadien d'attribution de permis et la culture de l'emploi.